

1 *But de l'épreuve*

Réaliser une synthèse objective à partir de documents de différentes natures portant sur un même thème.

Cependant, il existe des différences formelles notables entre la synthèse d'ACCÈS et celle de SÉSAME.

En effet, (i) alors que la synthèse type SÉSAME n'a pas de contrainte eu égard au nombre de mots mais est précédée de trois ensembles de questions (de repérage, d'analyse et de titre), (ii) le concours ACCÈS n'exige qu'une synthèse, dont le nombre de mots est cependant limité à 400, avec une tolérance de $-/+ 10 \%$, soit [360-440] mots. L'épreuve de synthèse ACCÈS est en outre suivie d'une épreuve d'ouverture culturelle, composée de deux étapes :

- a. lecture d'un texte (environ 8 pages) que vous devez mémoriser sans prendre de notes, puis
- b. un QCM de 75 questions, dont les dix premières portent sur le texte

SYNTHÈSE

MATHÉMATIQUES

ANGLAIS

Les remarques concernant les annales données dans ce volume, soit l'épreuve de synthèse SÉSAME et ACCÈS de 2013, sont intégrées à la méthodologie et en italiques.

2 Description des deux épreuves de synthèse

2.1 La synthèse ACCÈS

Le nombre de documents est généralement limité à 12 ou 13. Il vous faut synthétiser le dossier de documents, en [360-440] mots, ce qui signifie :

- ne surtout pas produire une suite de résumés de chaque document. Synthétiser ne signifie donc pas résumer.
- mais (i) repérer le thème du dossier, *i.e.* commun à chaque document (*ici*: le travail), et (ii) opérer des regroupements (2 à 3), correspondants à des axes d'analyse ou aspects du thème (*ici*: Histoire/aspect positif du travail/aspect négatif).

Attention, les documents ne sont pas pré-regroupés en fonction de ces axes, c'est à vous de distinguer ces derniers.

c. puis organiser le développement de la synthèse en fonction de ces axes, en les articulant de façon logique. Cela signifie qu'on doit faire apparaître une progression : par exemple, inconvénients/avantages ; ou dimensions historiques/économiques/symboliques ; ou encore risques/solutions/enjeux ; etc. *Ici, pour le corrigé, on a opté pour le plan suivant : ambivalence de la valeur du travail/situation contemporaine (où l'on retrouve cette ambivalence).*

Voici les conseils méthodologiques donnés lors de l'épreuve :

- lire attentivement tous les textes, en soulignant les éléments liés au thème et à sa problématique (*ici, aspects positifs/négatifs du travail/évolution*), en une heure environ.
- Faire le plan
- Rédiger l'introduction (compter les mots) = 20'
- Reprendre les textes, rédiger le développement puis compter les mots (1h30').
- Rédiger la conclusion : celle-ci doit ouvrir le débat sans comporter d'avis personnel. Puis compter les mots = 20'
- Recompter tous les mots = 10'
- Recopier la synthèse sur la feuille de copie ACCÈS = 15'
- Relire la synthèse pour corriger les fautes éventuelles = 10'

Commentaire

(i) Il est également conseillé, afin de faciliter le travail de comptage de mots, de diviser la feuille de brouillon en dix colonnes, et de placer ensuite un mot dans chaque colonne.

Toutefois, cette façon de faire ne convient pas à tout le monde (à cause de la gêne résultant de la discontinuité de l'écriture, par exemple). Sur ce point, chacun déterminera donc sa manière de procéder, mais il vous faudra vous entraîner avant pour cela, et ne pas attendre le jour de l'épreuve.

(ii) En outre, et ceci est vrai pour SÉSAME aussi, il est **interdit de faire référence aux documents**, en disant par exemple « dans le document 3 », sauf lorsqu'un document correspond à un texte dont l'auteur est célèbre. Dès lors, vous pourrez dire, « dans ses *Principes de l'économie politique et de l'impôt*, David Ricardo explique... », ou bien « C'est dans ses *Mémoires* que Napoléon... ». Cependant, il faudra surtout penser à ne pas mentionner le numéro du document. Plus généralement, faites comme si le dossier n'existait pas.

NB : il ne faudra pas oublier **deux choses**, sous peine de perdre des points : (i) placer, sur votre copie, un astérisque (*) après chaque groupe de 50 mots, et (ii) indiquer le nombre exact de mots à la fin de votre synthèse (ne pas écrire « environ 435 mots »).

2.1 Sujet ACCÈS 2013

Épreuve de synthèse

Durée : 4 heures.

Consignes

Lisez attentivement les instructions suivantes avant de vous mettre au travail. Il vous est demandé de faire la synthèse, et non une suite de résumés, de l'ensemble des 13 documents présentés, en 400 mots avec une tolérance de 10 %, c'est-à-dire de 360 à 440 mots.

Voici les consignes à suivre :

- respecter l'orthographe et la syntaxe de la langue française ;
- soigner la calligraphie ;
- ne pas donner son avis sur le sujet proposé ;
- ne pas faire référence à un document en indiquant son numéro d'ordre, son auteur, son titre ;
- mettre un signe * après chaque groupe de 50 mots ;
- noter le nombre total de mots dans le cadre prévu sur votre copie et vérifier. Le décompte des mots est systématiquement vérifié par les correcteurs.

Le barème de correction prend en compte tous ces éléments.

Le non-respect de l'une au moins des consignes est fortement pénalisé.

Remarque : La phrase « *Aujourd'hui, 4 juillet c'est-à-dire jour anniversaire de l'indépendance des États-Unis, 75 % des nations de l'ONU se réunissent à New York.* » comporte 27 mots.

Coefficients attribués à cette épreuve

- ESDES : 5
- ESSCA : 6
- IESEG : 6

Document n° 1

Près de 5 milliards de jeans sont produits dans le monde chaque année. Populaire dès les années 50, incontournable dans les seventies, le jean a retrouvé une nouvelle jeunesse dans les années 90 en devenant la star de la mode vintage. Aujourd'hui, le succès de ces jeans qui ont l'air déjà portés est tel que les méthodes de production doivent répondre à une demande massive. Différentes techniques existent pour vieillir la toile denim : le sablage manuel ou mécanique, le brossage, le délavage à l'aide de pierre ou de papier de verre, les traitements chimiques ou le laser. Aucune n'est sans risque pour la santé des travailleurs, d'autant que les ouvriers ne disposent généralement pas d'équipement de protection (masque facial, bouchons d'oreille, vêtements, etc.). Parmi ces techniques, le sablage reste encore trop souvent pratiqué par l'industrie du jean. Il permet de traiter des zones précises comme les cuisses ou les genoux. Et s'il est pratiqué manuellement (ce qui n'est pas rare dans les pays du Sud), il se révèle particulièrement rentable : le sable est l'abrasif le moins onéreux, la technique est réalisée par une main d'œuvre bon marché et l'impasse est faite sur les équipements de protection indispensables pour préserver la santé des travailleurs. Au final, le produit est revendu au détail jusqu'à 300 €. Jackpot. C'est en Turquie, il y a 6 ans à peine, que des médecins démontrent pour la première fois le lien entre la silicose et l'industrie du vêtement. Les travailleurs du jean y pratiquent le sablage depuis le début des années 2000. Plus de 1 200 ouvriers ont ainsi contracté la silicose et 47 en sont morts. Après une campagne menée par la société civile, le gouvernement a interdit cette technique en mars 2009. Mais le combat continue. « Lorsque je suis arrivé à Istanbul à la fin des années 90, j'ai travaillé pour Leke Jeans. Au début, je dormais dans l'atelier de sablage. Puis l'employeur m'a dit que pour dormir sur place, je devais sabler les jeans. L'année suivante, je suis devenu maître sableur chez un sous-traitant de Tommy Hilfiger. Là encore, je travaillais et dormais dans l'atelier. Je pense que c'est à cette époque que je suis tombé malade », raconte Adulhalim Demir. Ancien sableur, il a découvert, au cours d'une visite médicale, qu'il avait contracté la silicose lors de son service militaire : « Si j'avais su les dangers, je n'aurais jamais accepté ce travail », conclut-il. Il est difficile de recenser ces ouvriers qui travaillent majoritairement dans le secteur informel et ne sont pas conscients des risques encourus. Ils pourraient donc être beaucoup plus nombreux. Pour alerter de l'urgence de la situation, le Comité de solidarité avec les sableurs (Solidarity Committee), composé de travailleurs atteints de silicose, de médecins, de syndicats et d'avocats, s'est constitué en 2008. Pour Yesim Yasin, membre de ce comité, « les experts estiment que 8000 à 10000 personnes auraient travaillé dans cette branche du prêt-à-porter depuis le milieu des années 90. Ce qui nous effraie le plus, c'est que 4000 à 5000 d'entre elles pourraient désormais souffrir de silicose légère, moyenne ou aiguë ». Le comité a permis de révéler que les malades sont généralement de jeunes hommes : 23 ans en moyenne. Ce sont souvent des immigrés en provenance de Roumanie, Bulgarie, Moldavie, Géorgie ou Azerbaïdjan. Les deux premiers cas diagnostiqués en 2005 concernaient de jeunes hommes de 18 et 19 ans. Ils travaillaient depuis 5 ans dans des ateliers clandestins, 11 heures par jour, dans une salle sans fenêtres ni ventilation, avec un masque facial en papier pour seule protection. Ils sont décédés peu de temps après que le diagnostic eut

été établi. Jusqu'alors, ces travailleurs étaient diagnostiqués tuberculeux. Cette découverte a permis à des chercheurs et à des médecins de l'université Atatürk-d'Erzurum de lier la fabrication de jeans à la silicose.

Les rapports médicaux montrent que les ouvriers du jean développent une forme particulièrement aiguë de la silicose, qui se déclenche après seulement 3 à 24 mois de travail. À titre de comparaison, dans l'industrie minière, cette maladie se déclare généralement après 10 à 30 ans d'exposition. Une différence qui s'explique par les conditions de travail de l'industrie textile : le sable utilisé contient plus de 80 % de silice, le temps d'exposition peut excéder le nombre d'heures travaillées (par exemple pour les ouvriers qui dorment sur leur lieu de travail), les heures de travail excèdent largement le cadre prévu par les normes internationales, et les équipements de protection, essentiels, sont quasi inexistantes. En mars 2009, sous la pression du Comité de solidarité, le gouvernement a interdit le sablage et a annoncé vouloir fermer 60 ateliers clandestins. Mais la silicose fait chaque année de nouvelles victimes, d'autant qu'elle se propage même après l'exposition. En outre, pour les travailleurs du secteur informel, à l'injustice sanitaire s'ajoute l'inégalité sociale puisque ces derniers ne peuvent faire valoir leurs droits auprès de la Sécurité sociale. En janvier 2010, une loi a été votée afin que chaque patient atteint de silicose soit traité gratuitement, y compris les travailleurs du secteur informel. Néanmoins, ces derniers n'ont toujours pas le droit de percevoir de pension d'invalidité. Fin septembre 2010, Yilmaz Dimbir, 32 ans, est le premier travailleur illégal du secteur textile à avoir gagné son procès : il bénéficie désormais de la Sécurité sociale comme un travailleur déclaré. Depuis l'interdiction légale en Turquie, en mars 2009, les producteurs de jeans n'ont fait que déplacer leurs ordres en matière de sablage vers l'Égypte, la Jordanie ou la Syrie. Le Comité de solidarité estime pour sa part que la pratique du sablage a été exportée également en Inde, en Indonésie et au Mexique. Pour mettre fin aux dangers du sablage dans les pays du Sud, le collectif Éthique Sur l'Étiquette (ESE) lance la campagne « Il est mortel ce jean ». Après avoir interpellé les marques et les distributeurs pour qu'ils cessent le recours à cette pratique, il demande aux consommateurs citoyens de relayer massivement son appel et invite chaque consommateur à : – se renseigner, dans les points de vente, auprès des vendeurs en magasin, sur la technique de fabrication utilisée, et leur demander la garantie que ce jean n'a pas mis en danger la vie des travailleurs qui l'ont fabriqué ; – vérifier cette information auprès des marques, en contactant ces dernières sur leur site Web, ou en se rendant sur le site d'ESE où figurent les appels à destination de marques et de distributeurs spécifiques ; – cesser d'acheter des jeans à l'aspect usé, alors que le doute subsiste sur la technique utilisée... ou faire preuve de créativité en l'usant soi-même !

D'après David Nolin, « Il est mortel ce jean ! », 29 mars

Document n° 2

Le travail est facteur d'intégration non seulement parce qu'il est une norme, mais aussi parce qu'il est l'une des modalités d'apprentissage de la vie en société. Il donne donc accès à autrui, à soi-même et à la règle sociale. Il recouvre en même temps une dimension de sociabilité, celle que l'on développe au bureau, aux guichets, dans l'atelier, en équipe, une sociabilité douce opposée aux rapports hiérarchiques et aux rapports privés. Enfin, l'idée de lien social se fonde sur celle de réciprocité, de contrat social et d'utilité sociale: en apportant ma contribution, je développe mon sentiment d'appartenance à la société, je suis lié à elle, parce que j'ai besoin d'elle et que je lui suis utile. Pour la pensée judéo-chrétienne, le travail s'inscrit fondamentalement dans une relation à l'autre et dans l'idée d'utilité sociale. « Une économie du travail ne saurait être qu'une économie de tous pour tous. C'est à la construction d'une Cité fraternelle qu'elle nous convie », écrit Henri Bartoli en citant la majeure partie des penseurs chrétiens qui s'exprimaient sur ce sujet au sortir de la guerre. Il ajoute: « Le travail appelle l'usage commun des biens, la propriété qu'il permet d'acquérir n'est légitime que dans la mesure où elle est communication, c'est-à-dire jouissance dans et pour la communauté ». Le travail est, pour eux, le mode d'être ensemble, la manière de construire ensemble un ordre nouveau, porteur de valeurs communautaires. Le travail est le moyen de la communication sociale et de la relation avec autrui: les talents doivent être développés dans une perspective sociale, communautaire. La pensée humaniste et sociologique, quant à elle, nous semble bien représentée par tout un ensemble d'études qui vont de Friedmann et Naville à Renaud Sainsaulieu et Claude Dubar: le travail – et particulièrement le travail en entreprise – y apparaît comme le véritable lieu de la socialisation réelle et de la formation de l'identité individuelle et collective. Il constitue même le cadre principal où s'opèrent les échanges humains. Certains ergonomes semblent ne pas dire autre chose lorsqu'ils en appellent à la théorie psychanalytique pour expliquer le caractère profondément social du travail. Critiquant une tendance qui viserait à réduire la place du travail dans l'existence, Christophe Dejours écrit: « J'ai indiqué à plusieurs reprises à quel point la question de l'identité, de l'accomplissement de soi, est centrale dans la construction de la santé, mentale et physique. Or, j'affirme que l'identité ne peut pas se construire uniquement sur l'espace privé. La sphère de l'amour elle-même ne peut suffire. Aucun être ne peut jouer entièrement son identité dans le champ de l'économie érotique, car c'est se placer dans une situation extrêmement périlleuse. Chacun cherche donc à former des substitutions, par lesquelles on peut reprendre ce qui ne s'est pas accompli dans la sphère amoureuse, et jouer cela dans un autre champ, au moyen d'un déplacement que la théorie baptise "sublimation" et qui se déroule, selon les termes de Freud, "dans une activité socialement valorisée" ». La pensée marxiste ne renierait pas ces propos, elle qui voit dans la production des producteurs associés la fin à poursuivre. L'utilité générale est bien le but à atteindre: la réponse collective à des besoins collectifs. Le vrai travail est fondamentalement social puisqu'il unit dans un effort accepté par tout l'ensemble des producteurs, qui réalisent ensemble la production nécessaire non seulement à la satisfaction des besoins humains, mais aussi à la réalisation des désirs, individuels

et collectifs. Le travail, c'est l'œuvre réalisée collectivement, et c'est la médiation majeure, le vrai moyen de communication entre des individus qui ne produisent plus de façon aliénée.

D'après Dominique Méda, *Le travail, une valeur en voie de disparition*, Flammarion, 1995.

Document n° 3

S'il n'y a pas de représentant « typique » du monde du travail, il existe pourtant quelques caractéristiques du travail contemporain que l'on peut résumer à travers quelques histoires singulières. C'est le cas de Marine, jeune mère de 30 ans, qui travaille au guichet de l'une des administrations de la ville d'Auxerre. Derrière son petit comptoir installé à l'accueil, elle reçoit le public et tient le standard téléphonique. Marine occupe un emploi de service. Son statut est encore précaire (elle travaille en CDD en remplacement d'un congé de maternité). Elle a quitté les études avec un BTS tourisme en poche. Mais elle n'a jamais trouvé de travail dans ce secteur. Plutôt que de changer de région (il aurait fallu quitter son compagnon), elle a accepté ce poste. Finalement, elle aime bien ce travail de relation beaucoup plus riche qu'il n'en a l'air. Car derrière les renseignements simples, des conversations se nouent souvent : avec cette grand-mère désorientée, ce voyageur de passage un peu perdu, cette mère au foyer qui raconte son histoire. Mais il y a aussi des moments de stress, les coups de téléphone en cascade, les gens impolis ou acariâtres. Marine voudrait que son travail soit mieux reconnu, en termes de salaire mais aussi de considération. Pour cela, il faudrait qu'elle en parle à son supérieur hiérarchique. Mais elle ne le voit pratiquement jamais, il se contente de la saluer rapidement le matin pour filer dans son bureau à l'autre bout du couloir. À l'échelle historique, la première tendance lourde de l'évolution du travail – repérée par Colin Clark et Jean Fourastié dès les années 1940 – a été le transfert massif du travail des champs vers l'usine, puis de l'usine vers le bureau. Ce basculement est celui d'un travail physique à un travail plus cérébral et relationnel. L'usine était le monde des machines, des outils, du métal, du bruit, des odeurs d'huile ; l'écosystème postindustriel est plus aseptisé : c'est celui des bureaux, des ordinateurs, des machines à café, des photocopieuses, des salles de classe et couloirs d'hôpital, des rayonnages de grandes surfaces. Le secteur dit tertiaire est une galaxie très large qui englobe de 75 à 80 % des emplois dans les pays développés. C'est devenu un vaste fourre-tout qui englobe les administrations, la santé, le secteur social, le transport, le commerce, le tourisme, les services informatiques. Au sein du secteur tertiaire, on assiste à la montée grandissante de la « relation de service » entendue dans un sens précis : le travail s'effectue directement au contact d'un client, usager, patient, élève, administré. L'ouvrier et le paysan travaillaient sur des objets physiques ; l'employé du tertiaire est au contact de la matière humaine. Cela change fondamentalement la nature du travail. Cela augmente singulièrement ce que Michel Lallement nomme le « stress relationnel ». Avec la tertiarisation, la pénibilité du travail est passée du physique au psychologique. Il y a à cela plusieurs raisons. D'abord parce que les métiers traditionnels des services publics – enseignants, policiers, postiers, agents de la poste – ont connu en deux décennies une mutation importante. Ce qui était un « administré » qui devait se soumettre à l'ordre bureaucratique est devenu un